

Systeme de retraite: Le choix de la capitalisation

*Par Jacques Garelo, professeur d'économie et Président de ALEPS**

Tout sera mis « sur la table »: c'est le projet du président de la République concernant la réforme des retraites.

Il envisage plusieurs mois de discussion et de négociation entre partenaires sociaux, parlementaires et gouvernement pour arrêter les grands traits d'une réforme devant laquelle on hésite « depuis le rapport de Michel Rocard » en 1986.

Le président a doublement raison. D'une part d'ouvrir le dossier des retraites, qui commence à inquiéter sérieusement les Français (deux Français sur trois suivant les sondages). D'autre part de dénoncer les retards pris, la tyrannie du statu quo dans ce domaine.

Cependant, les quelques pistes qu'il a évoquées, très rapidement il est vrai, ne sont peut être pas les bonnes. Reculer l'âge de la retraite, allonger la durée des cotisations, moduler en fonction de la pénibilité : tout cela est connu, et ne mettre sur la table que les modalités d'une réforme « paramétrique » est précisément ce que l'on fait depuis des années. Édouard Balladur avait modifié le mode de calcul des pensions (pour les diminuer), François Fillon avait constitué un fonds de réserve pour amortir la dette sociale (mais il a fondu comme neige au soleil), et Brice Heurtefeux a parlé de la retraite à 61, 65, voire 67 ans.

Toutes ces approches ont en commun de masquer l'essentiel :

L'essentiel est toujours sous la table : c'est le changement du système actuel qui est la seule solution, et les aménagements pour prolonger un système condamné sont stériles et appellent des sacrifices de plus en plus lourds dans lesquels s'épuisent cotisants et retraités. Travaillez plus longtemps, cotisez davantage, et, si vous le pouvez, faites des économies pour vos vieux jours : voilà ce qu'on dit aux Français.

Ce qu'on ne leur dit pas, c'est qu'ils sont contraints de donner toujours plus et de recevoir toujours moins par un système ruineux et injuste : la répartition. La répartition coûte au smicard 2 500 euros par an (soit deux mois de son salaire net !), et il aura perdu 250 000 euros par rapport à ce que lui aurait rapporté une retraite en capitalisation.

Le système alternatif est en effet la capitalisation, et la plupart des pays ont rompu avec le tout-répartition pour introduire des doses croissantes de capitalisation.

Qu'on ne dise pas que la capitalisation a montré ses limites et ses défaillances avec la crise actuelle: d'une part les fonds de pension s'en sortent plutôt mieux que les banques et les entreprises, d'autre part la rentabilité d'un fonds se juge à long terme, et pas sur deux ans. Depuis un siècle et demi, aucune capitalisation n'a fait perdre de l'argent à des personnes ayant fait des placements d'une durée supérieure ou égale à dix ans.

On aimerait en dire autant de ces bons citoyens qui ont souscrit à des emprunts d'État ! Par son efficacité, mais aussi par sa sûreté, la capitalisation est donc la réponse au futur des retraites.

La seule difficulté, que l'on grossit à dessein, est celle de la transition. Environ 16 millions de Français du régime général ont acquis des droits depuis qu'ils sont entrés dans le système actuel. Ayant cotisé quarante, trente, vingt, dix ou même cinq ans, ils ne veulent pas - à juste titre - perdre les droits correspondants.

Se pose ici la question de la « double charge. » : comment honorer les dettes de la répartition tout en alimentant des comptes d'épargne-retraite personnels ?

Diverses solutions , sont possibles pour gérer la transition. Il nous reviendra de choisir entre une thérapie de choc (25 ans pour éponger la répartition) et la médecine douce (71 ans pour l'économiste américain Martin Feldstein). Il faudra aussi trancher sur différents points : entre des mesures uniformes, ou modulées suivant les assurés ; une modulation en fonction de l'âge, de la profession, de la situation de famille; des mesures imposées ou laissées au libre choix des assurés; des organismes de gestion de la capitalisation publics ou privés, avec monopole ou concurrence, choisis librement par les assurés ou imposés par une autorité centrale; des gestions de fonds entièrement libres, ou des placements restreints par la loi.

Il existe même des choix extrêmes: on peut aller soit vers des comptes personnels de retraite totalement entre les mains des assurés (c'est le cas du Chili depuis vingt-cinq ans, pour la plus grande satisfaction de tous), soit vers des cotisations complémentaires à des fonds de pension (on additionne au système public - qui reste en vigueur - un « deuxième » ou « troisième » pilier en capitalisation).

Mais le refus de la transition n'est pas un choix, c'est un piège.

Sans doute certains, à titre personnel, ont-ils la lucidité et les moyens d'échapper au piège, en constituant une épargne suffisante sous des formes diverses (contrat d'assurance-vie par exemple). Mais il y a des

millions d'assujettis à qui on demande sans cesse de « sauver » le système et qui s'exécutent.

C'est en pensant à eux que nous demandons au président de la République de s'occuper par priorité de ce que, par idéologie, Conservatisme ou ignorance, on a jusqu'à présent soigneusement caché sous la table.

*Association pour la liberté économique et le progrès social.